



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
15 DECEMBRE 2011

Présidence : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**

Présents : **64 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **Monsieur Daniel Gross**
Monsieur Frédéric Biemann
Monsieur Daniel Roux
Monsieur et Madame François et Chantal Sciboz
Madame Dominique Demierre
Monsieur Thomas Hufnagel
Monsieur Gaël Demierre
Monsieur Frédéric Wæber
Monsieur Jacques Biemann
Madame Noëlle Mugny
Monsieur René Turchet
Monsieur Pierre Roulin

Scrutateurs : **Monsieur Camille Boschung**
Monsieur Yvan Roulin

Au nom du Conseil communal, Monsieur Didier Steiner, Syndic, ouvre l'assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens présents de consacrer leur soirée à la présentation des budgets 2012.

Il relève la présence de Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny, Madame et Messieurs les Conseillers de Paroisse.

CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 RelCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2011

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2011 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Budget 2012

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Comme les citoyens ont pu le constater, aucun investissement ne leur est présenté ce soir. Le Conseil communal espérait être prêt avec un projet global de réfection des routes privées et communales liées aux Améliorations foncières. Un bureau d'ingénieur a évalué chaque route et calculé les coûts des travaux de réfections. Ensuite, le dossier a été transmis au Canton, puis à la Confédération afin de déterminer les routes répondant aux critères des Améliorations foncières.

Ensemble, la Confédération et le Canton subventionnent ces routes à un taux de 57%. Ce taux est possible uniquement parce que la commune est maître d'œuvre et qu'elle gère l'ensemble des dossiers de réfection des routes. Sans cela, seul un taux de 47% est applicable. Une première séance d'information a d'ores et déjà eu lieu avec les propriétaires concernés par d'éventuelles réfections de routes.

Un second investissement concernera l'endiguement du ruisseau du Pontet. Ces travaux se situeront à environ 600 mètres en amont de la scierie Yerly. Le Conseil communal a été informé très tardivement de ces travaux, c'est pourquoi il n'est pas en mesure de vous présenter cet investissement ce soir.

Ces deux investissements seront proposés lors de l'assemblée des comptes qui se déroulera le 5 avril 2012.

Cela ne pose pas de problème particulier, du fait qu'il n'y aura pas de conséquence directe sur les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012. En cas d'acceptation de ces projets, les premiers travaux pourront se réaliser en 2012 déjà, les charges financières, quant à elles, seront effectives en 2013 seulement.

Pour le traitement du point 2.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Vous avez déjà parcouru le budget 2012 dans la dernière édition des Chroniques Treyvaliennes. Vous avez pu étudier à loisir chaque poste du budget. Vous avez donc déjà une idée assez précise de ce qui nous attend l'année prochaine. Je me bornerai à vous indiquer le total de chaque chapitre avec quelques commentaires sur les points qui divergent fortement par rapport au budget 2011.

Fonctionnement

		<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Excédent charges</u>
0	ADMINISTRATION	425'570.00	50'670.00	374'900.00

Retour à la normale après une année 2011 riche en élections.

1	ORDRE PUBLIC	139'950.00	97'600.00	42'350.00
---	--------------	------------	-----------	-----------

Au point 12.351.00 Part. frais service des tutelles. Une augmentation de 2'000 francs qui nous a été communiquée par la Commune du Muret.

Au point 14.314.07 Entretien du local des pompiers. Un montant de 3'500 francs pour la rénovation des parois et mise en conformité.

2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'706'630.00	32'370.00	1'674'260.00
---	---------------------------	--------------	-----------	--------------

Je vous rappelle que la grande différence entre les comptes 2010 et le budget 2011 est due à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière.

A noter au point 20.351.00 aux charges, un montant de 129'680.00 francs soit une augmentation de 9'000 francs due à l'augmentation du nombre de classes enfantines dans le canton.

3	CULTURE ET LOISIRS	147'660.00	3'760.00	143'900.00
---	--------------------	------------	----------	------------

Au point 30.351.00 Part. dép. conservatoire 65'580 francs dans les charges soit une augmentation de 7'940 francs due à l'augmentation du nombre d'élèves.

4	SANTE	435'660.00	18'000.00	417'660.00
---	-------	------------	-----------	------------

A noter pour le sous-chapitre 44 une augmentation de près de 12'000 francs. Ces chiffres nous sont communiqués par les services de l'Etat. Nous n'avons pas d'autre choix que de les reporter tels quels dans notre budget.

5	AFFAIRES SOCIALES	654'480.00	1'400.00	653'080.00
---	-------------------	------------	----------	------------

Au point 58.352.00 Frais d'assistance SSHS, aux charges un montant de 85'570 francs en baisse de 19'430 francs

Au point 58.352.01 Frais d'assistance district, aux charges un montant de 124'060 francs en hausse de 51'420 francs.

Au final, pour les deux, une augmentation de 31'990 francs.

Le suivi des arriérés de paiements des primes de caisses maladies étant repris par l'état, la participation des communes est augmentée de 50 à 60 %.

		<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Excédent charges</u>
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	357'600.00	65'750.00	291'850.00

Au point 62.490.02 Imputation interne, salaires, Un montant aux produits de 37'750 francs en augmentation de 23'750 francs. Ceci afin de mieux correspondre aux travaux réellement effectués par le personnel édilitaire, au bénéfice d'autres chapitres.

7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	441'440.00	342'380.00	99'060.00
---	---	------------	------------	-----------

Au point 71.352.00 Part. à la STEP un montant en charge de 95'000 francs soit une augmentation de 34 % due à la nouvelle clé de répartition et aux charges sur les nouveaux investissements.

Au point 74.314.00 Un montant en charge de 6'700 francs soit une augmentation de 5'200 francs pour la pose d'une allée pavée le long de l'église afin de faciliter l'accès de l'église aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Vous pouvez en voir un schéma à l'écran.

Cette construction fait suite à une demande lors de l'assemblée communale du 14 avril dernier.

A noter encore que sur les 5'200 francs, 840 nous serons remboursés par la commune du Mouret, Essert faisant paroisse avec Treyvaux. Dès lors, il reste 4'360 francs à la charge de la commune de Treyvaux.

8	ECONOMIE	13'300.00	1'240.00	12'060.00
---	----------	-----------	----------	-----------

Au point 810.352.06 Part. au plan de gestion de la Petite Sarine. Un montant en charge de 5'770 francs, c'est un nouveau poste.

Avec les 5 autres communes riveraines, nous participons à ce projet prévu jusqu'en 2024.

9	FINANCES ET IMPOTS	540'430.00	4'131'140.00	3'590'710.00
---	--------------------	------------	--------------	--------------

Aux points 93.462.00 et 93.462.01 Péréquation des ressources et des besoins, il résulte au final une augmentation aux produits de 12'920 francs par rapport au budget 2011.

		<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Excédent charges</u>
	TOTALISATION	4'862'720.00	4'744'310.00	118'410.00

Endettement de la commune

Au 31.décembre 2010 la dette nette de Treyvaux se monte à 4'372'136.15 francs, ce qui correspond à 3'040 francs par habitant.

Les projections pour 2012 font état d'une dette à 4'296'377 francs soit 2'987 francs par habitant.

Ainsi par rapport à 1999 notre dette par habitant a été divisée par deux.

Ce qui est de bon augure pour les années à venir.

A titre d'information la moyenne des communes fribourgeoise est à 2'955 francs et la moyenne des communes du district de la Sarine à 2'985 francs.

Investissements

Aucun investissement n'est prévu pour 2012 dans le budget. Seuls figurent dans les produits au point 70.610.00 et 71.610.00, deux fois le montant de 13.500 francs correspondant aux taxes de raccordements pour 5 villas.

Je vous remercie de votre attention

M. Steiner remercie M. Waeber pour sa présentation et passe la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Steiner remercie M. Aebischer pour le rapport de la Commission financière. Il remercie également l'ensemble des membres de cette Commission pour leur travail, leurs questions pertinentes et leur précieuse collaboration.

La parole est à l'Assemblée.

Au sujet du **budget de fonctionnement** :

Question : **aucune**

Au sujet du **budget des investissements** :

Question : **aucune**

2.2. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Monsieur Didier Steiner procède aux deux votes finaux. D'abord celui qui concerne le budget de fonctionnement et ensuite seulement, celui concernant le budget d'investissement.

Le rapport de la Commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté. Pour rappel, la Commission préavise favorablement ces deux budgets.

Pour le **budget de fonctionnement**, nous avons donc un total de charges de 4'862'720 francs, un total des produits de 4'744'310 francs, soit un excédent de charges de 118'410 francs.

Vote : Le budget de fonctionnement pour l'année 2012 est accepté à l'unanimité.

Le **budget final d'investissement** se présente sans charge, mais avec des produits de 27'000 francs, soit un excédent de produits de 27'000 francs.

Vote : Le budget d'investissement 2012 est accepté à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal. Il va de soi que le Conseil veillera à l'utilisation parcimonieuse de deniers communaux lors de l'exercice comptable 2012.

3. Election d'un membre de la Commission financière (art. 10 al. 1 let. o LCo)

Suite à la démission de M. Marcel Berchier de la Commission financière, un siège doit être repourvu. Mais avant de passer à cette élection, M. Didier Steiner tient à remercier M. Berchier pour les 10 années passées au sein de cette commission, dont 5 en tant que président. Il a su mener les débats de la commission avec sérénité et compétences. Le Conseil communal relève qu'il a toujours eu d'excellentes et fructueuses relations avec M. Berchier. Je réitère mes remerciements et lui souhaite plein succès pour son avenir.

M. Steiner rappelle les attributions de la commission financière.

- Elle examine le budget ;
- Elle donne son préavis sur le plan financier et ses mises à jour ;
- Elle examine les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ;
- Elle émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ;
- Elle prend position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale;
- Elle examine les propositions de modification du taux des impôts.
- Dans les cas prévus ci-avant, la Commission financière fait rapport à l'assemblée communale et donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Pour repourvoir le siège vacant et pour la période administrative 2011 à 2016, le Conseil communal vous propose la candidature de

Mme Stéphanie Minguely.

*Comptable, employée de commerce
Chemin du Moulin 11*

Autres propositions : aucune

L'assemblée communale nomme Mme Stéphanie Minguely membre de la Commission financière sans contrepartie.

M. Steiner félicite Mme Minguely pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein d'une commission communale.

Dès lors, la Commission financière se compose de la manière suivante :

<i>Président</i>	<i>Daniel Aebischer</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Pascal Bourguet</i>
<i>Membres</i>	<i>Jacqueline Perler</i>
	<i>Eugen Schwitter</i>
	<i>Stéphanie Minguely</i>

4. Nomination de l'organe de révision

Pour la présentation de ce point 4, nomination de l'organe de révision, M. Didier Steiner donne la parole à M. Daniel Aebischer, président de la Commission financière.

Présentation

La Commission financière propose à l'assemblée communale de désigner la fiduciaire Sorefisa S.A. comme réviseur des comptes de notre commune pour deux années supplémentaires, à savoir pour les années 2011 et 2012. Nous précisons qu'à cette date, elle aura effectué la durée maximale de 6 années consécutives autorisée à l'article 98 de la Loi sur les communes.

M. Steiner remercie M. Aebischer pour sa présentation.

Question : **aucune**

Vote : **L'assemblée accepte à l'unanimité que la fiduciaire Sorefisa fonctionne en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes 2011 et 2012.**

M. Steiner remercie d'assemblée.

5. Divers

M. Didier Steiner passe au point 5. Le Conseil communal n'ayant pas de question de citoyens en suspens, il donne la parole à l'assemblée.

Question :

Mme Martine Hayoz remercie le Conseil communal et son ou ses initiateurs pour l'ouverture de la déchetterie le mercredi en fin d'après-midi pendant l'hiver. Elle a entendu plusieurs bons échos à ce sujet et elle pense que cela vaut la peine de le soulever. Toujours concernant la déchetterie, il lui semble que cela fait des années qu'elle est admise ou reconnue comme provisoire. Est-ce que cette déchetterie répond toujours à ce que l'on attend effectivement d'une déchetterie. Est-ce qu'à ce jour, le Conseil communal a une étude en cours ou un réaménagement adéquat est-il prévu au programme de cette prochaine législature ? Si une étude est planifiée, est-ce que les citoyennes et citoyens pourraient être informés sur ce qui est entrepris ?

M. Steiner remercie Mme Hayoz de sa question. Le Conseil communal en prend bonne note et lui répondra lors de la prochaine assemblée.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Steiner remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée.

A la suite des élections au Grand Conseil de cet automne, notre commune n'a plus de député. C'est indéniablement une perte pour notre collectivité, principalement en termes de relai des problématiques spécifiques à notre commune.

M. Steiner remercie Mesdames Jacqueline Brodard et Claire Peiry pour tout le travail qu'elles ont accompli durant une ou plusieurs législatures. Elles ont su transmettre les préoccupations du Conseil communal dans les sphères supérieures de l'Etat. Elles ont toujours été écoutées et souvent, fort heureusement, entendues.

L'année 2011 prend fin. Les festivités de cette fin d'année s'annoncent riches et variées. Cependant, elles ne doivent pas cacher les moments pénibles que chacun affronte avec sagesse et dignité. Ayons une pensée pour toutes les personnes dans la souffrance.

Il remercie l'ensemble du corps enseignant, les sapeurs-pompiers, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

Il remercie les collaborateurs et collaboratrices de la commune. Qu'ils œuvrent à l'administration communale, à l'édilité ou encore à la conciergerie des écoles, ils font preuves de hautes compétences et d'une grande disponibilité pour le Conseil communal et la population.

Au nom du Conseil communal et en son nom, il souhaite de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2012. Qu'elle apporte santé et joie.

Bonne fin de soirée à toutes et tous et une bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée à 20h30.